



5^E ÉDITION - 2019

STUDENTS CUP

QUALIFICATIONS

FINALE

05 ou **04**
Mars Avril

16
Mai

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL | | | | | VILLE _____

NOM DE L'ASSOCIATION REPRÉSENTÉE _____

EQUIPE

NOM DE L'ÉQUIPE (qui contient au moins le nom de votre école) _____

NOM DU CAPITAINE _____

PRÉNOM _____

E-MAIL _____ @ _____

TÉLÉPHONE | | | | | | | | | | | | | | | |

PHASE QUALIFICATIVE DU 05/03/19

PHASE QUALIFICATIVE DU 04/04/19

Date et signature : / /

Le présent bon d'inscription a pour objet de définir les conditions de participation à l'événement Student's Cup et définir les prestations fournies pour la session de qualification. Ce tournoi de foot à 5 s'adresse aux associations étudiantes des établissements d'enseignement supérieur de Rennes.

L'inscription d'une équipe sera définitive une fois le bulletin dûment complété, daté et signé par le capitaine remis avec le règlement de 70€ par équipe, soit aux boutiques officielles (Roazhon Park & Gare SNCF), soit dans un des deux centres Urbansoccer de Rennes, sous réserve que la session de qualification retenue n'affiche déjà complet, dans ce cas l'inscription sera réputée caduque et non avenue et le montant de l'inscription sera remboursé en intégralité.

L'équipe, via son capitaine, s'engage à respecter de manière ferme et définitive les conditions de déroulement du tournoi défini aux présentes ainsi qu'au règlement.

La liste des joueurs de l'équipe (7 maximum et 5 minimum) devra être fournie au plus tard la veille de la session de qualification. Chaque joueur devra pouvoir justifier de son statut d'étudiant le jour du tournoi et déclarer par la voix de son capitaine être apte à la pratique du football de loisir et disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant cette pratique.

L'inscription comprend :

- La participation de l'équipe à la phase de qualification qui se déroule par poule, soit au minimum 4 matchs de 10 min par équipe minimum.
- La remise d'un t-shirt Students cup par joueur
- Une boisson
- Une place pour un match du Stade Rennais F.C. (Match défini par le Stade Rennais F.C.) par joueur.



RÈGLEMENT STUDENTS CUP

Fondé par d'anciens étudiants en 1901, le Stade Rennais F.C. poursuit ainsi une longue tradition en lançant la 5^e édition de la Students Cup, un évènement sportif et festif destiné aux étudiants rennais.

Reposant sur des valeurs de convivialité, de lien social au sein et entre les écoles, de bonne humeur et de fair play, ce tournoi de football à 5 s'adresse aux associations étudiantes de tous les établissements d'enseignement supérieur de Rennes. Chaque association pourra ainsi représenter son école ou son université lors de ce tournoi qui débute le mardi 5 mars 2019 par sa première session de qualification. Une deuxième session de qualification aura lieu le jeudi 4 avril 2019, et la finale le 16 mai 2019. Par sa participation au tournoi, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et le déroulement du tournoi. Il s'engage à le respecter tout au long du tournoi. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement pourra être exclu du tournoi avec toute son équipe, mais également de l'obtention du prix qu'ils auraient pu éventuellement gagner.

Article 1 : Déroulement du tournoi

Qualifications : deux sessions de qualifications sont organisées, les 5 mars et 4 avril 2019 de 18h30 à 23 h sur le site d'URBANSOCCER de Vern-sur-Seiche.

- Le tableau de qualification de chaque session est composé au maximum de six poules de cinq équipes (soit trente équipes par session), tirées au sort pour la composition du tableau. Chaque équipe se rencontre une fois au sein de son groupe soit quatre matchs. Si une session n'est pas complète URBANSOCCER pourra modifier le nombre, la composition des poules, et le nombre de qualifiés pour la phase finale.
- Les phases finales sont organisées sur un système d'élimination directe.
- Les quatre équipes demi-finalistes de chaque session de qualification sont qualifiées pour la grande finale du tournoi.
- Système de points. Victoire = 3 points, match nul = 1 point, défaite = pas de point.
- En cas d'égalité à l'issue de la phase de poule, les équipes seront départagées en fonction des critères suivants
 1. Si les équipes ont le même nombre de points, l'équipe ayant le meilleur goal average général se qualifie
 2. Si les équipes ont le même nombre de points et le même goal average, c'est l'équipe ayant la meilleure attaque (plus grand nombre de buts) qui se qualifie

Finale

Huit équipes sont qualifiées pour la finale (quatre par phase de qualifications)

La durée des matchs est de quinze minutes. La durée de la finale et de la petite finale (match pour la troisième place) est de 20 min.

- Le tableau de la finale est composé de deux poules de quatre équipes, tirées au sort pour la composition du tableau. Chaque équipe se rencontre une fois au sein de son groupe soit trois matchs. Les deux premiers sont qualifiés pour la finale. Les deux deuxièmes jouent la petite finale.
 - Le système de points et les critères pour départager les équipes en cas d'égalité sont identiques aux phases de qualification.
- Chaque équipe devra déposer à l'accueil la composition de son équipe avec nom, prénom, et numéro de téléphone le jour de la session et éventuellement de la finale en cas de qualification.

Toutes les équipes devront se présenter 5 minutes avant le début de leurs rencontres à l'entrée du terrain. L'équipe qui ne répondra pas à l'appel perdra son match par 3 buts et marquera 0 point, mais pourra participer à la suite du tournoi.

Les équipes seront composées de 5 joueurs et de 2 remplaçants maximum.

Les règles sportives applicables au déroulement des matchs seront énoncées par l'arbitre et le régisseur en début de session, notamment en ce qui concerne les possibilités de changement. Les dimensions des terrains sont 18 m x 31 m.

Un joueur remplacé au cours d'un match pourra à nouveau rentrer dans le jeu sauf si exclu par l'arbitre. Le joueur expulsé pourra participer à la suite du tournoi mais fera perdre l'avantage en cas d'égalité de points dans les classements.

Le temps de jeu sera de 1 x 15 minutes.

Les décisions de l'arbitre font loi. En cas de litige ou contestation, seule l'équipe organisatrice (URBANSOCCER pour les sessions de qualification et le Stade Rennais F.C. pour la finale) sera en mesure de résoudre les problèmes rencontrés et non précisés dans ce présent règlement.

Article 2 : Conditions de participation

Ce tournoi de foot à 5 est réservé aux associations étudiantes des établissements d'enseignement supérieur de Rennes.

L'inscription d'une équipe est considérée comme définitive une fois le bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé par le capitaine et remis avec le règlement de 70€ par équipe, soit aux boutiques officielles (Roazhon Park et gare SNCF), soit dans un des deux centres URBANSOCCER de Rennes, sous réserve que la session de qualification retenue n'affiche déjà complet, dans ce cas l'inscription sera réputée caduque et non avenue et le montant de l'inscription sera remboursé en intégralité. Une association peut constituer plusieurs équipes. Les équipes mixtes sont autorisées. Votre équipe de 5 à 7 joueurs est composée uniquement d'étudiants issus du même établissement scolaire. Nous vous laissons cependant la possibilité d'y inclure 1 étudiant venant d'un autre établissement scolaire. Cette règle s'appliquera aussi bien pour la phase qualificative que pour la Finale dans le cas où votre équipe serait qualifiée

L'équipe, via son capitaine, s'engage à respecter de manière ferme et définitive les conditions de déroulement du tournoi défini aux présentes.

La liste des joueurs de l'équipe (7 maximum et 5 minimum) devra être fournie au plus tard le jour de la session de qualification choisie. Une équipe ne pourra participer si elle ne présente pas 5 joueurs sur le terrain et sera automatiquement éliminée.

Chaque joueur, qui doit être majeur pour participer, devra pouvoir justifier de son statut d'étudiant et de son âge le jour du tournoi sur simple demande.

Article 3 : Responsabilité

Par sa participation, chaque joueur déclare être apte à la pratique du football de loisir et disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant cette pratique.

URBANSOCCER et le Stade Rennais F.C. déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de tout autre dommage qui pourraient survenir avant, pendant et après le tournoi.

URBANSOCCER et le Stade Rennais F.C. se réservent la possibilité de modifier ou annuler, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'ils pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. Le Stade Rennais F.C. se réserve également le droit de modifier, prolonger, écarter, suspendre ou annuler le tournoi, sans préavis, en raison de tout évènement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'évènement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

Il se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du tournoi s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de l'équipe.

La responsabilité du Stade Rennais F.C. et d'URBANSOCCER ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le Stade Rennais F.C. et URBANSOCCER ne sauraient être tenus pour responsable de tout dommage, corporel, matériel ou immatériel causé aux participants.

En tout état de cause, dans tous les cas où la loi permet une telle limitation, la responsabilité du Stade Rennais F.C. et d'URBANSOCCER est expressément limitée au montant versé par l'équipe pour son inscription soit 70€.

Article 4 : Equipements

Chaque participant devra prévoir une paire de baskets ou chaussures de foot indoor ou spécifiques de type stabilisés (crampons interdits) et une tenue de sport.

Les chasubles et les ballons sont fournis pour le déroulement du tournoi.

Des sanitaires et vestiaires sont mis à disposition pour les sessions de qualification.

Article 5 : Dotation

L'inscription conforme d'une équipe au tournoi lui donne l'autorisation de participer à la phase de qualification qui se déroule par poule, soit au minimum 4 matchs de 10 min par équipe minimum.

Chaque équipe se verra remettre par joueur, un t-shirt Students cup, une boisson et une place pour un match du Stade Rennais F.C. (Match défini par le Stade Rennais F.C.) Chacune des 8 équipes finalistes gagnera une tenue Puma pour chaque joueur de l'équipe.

L'équipe vainqueur du tournoi gagnera un trophée et une invitation par joueur de l'équipe en salon VIP pour le match du Championnat de France de Ligue 1 Conforama se déroulant au Roazhon Park, Stade Rennais F.C. / Lille (Samedi 25 mai, sous réserve de validation de la date).

La 2^{ème} équipe gagnera une invitation par joueur de l'équipe en salon VIP pour le match du Championnat de France de Ligue 1 se déroulant au Roazhon Park, Stade Rennais F.C. / Lille (Samedi 25 mai, sous réserve de validation de la date).

Article 6 : Image et informations personnelles

Le participant autorise par sa participation au tournoi, le Stade Rennais FC à utiliser pour les besoins du tournoi ainsi que pour les besoins d'une campagne de communication, son image pour qu'elle puisse illustrer la campagne par tous moyens techniques et sur tous supports (notamment Facebook, Twitter, internet, affiches, prospectus, etc) et être diffusée dans le monde entier.

Le participant accepte également, par sa participation au tournoi, que cette photographie soit utilisée par le Stade Rennais F.C. à des fins promotionnelles. Il consent, par sa participation au tournoi, à la présente autorisation librement et sans contrepartie financière dès ce jour et pour toute la durée des quatre prochaines saisons sportives. Il est rappelé que pour participer au tournoi les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone).

Les participants, reconnaissent avoir été informés de leurs droits relatifs à la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination du gagnant et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées au Stade Rennais FC et à Urban Soccer.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données relatives aux joueurs. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : evenementiel@staderennais.fr.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être pris en compte, les éventuelles contestations relatives au tournoi doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

Stade Rennais Football Club,
Service Évènementiel
La Piverdière CS 53909
35039 Rennes Cedex

Et au plus tard 15 jours après la date de la finale.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux Tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.